

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 17 JANVIER 2020			
PRESENTS (conseillers)	ESPOSITO Fabrice PORROT Christophe TAILLARDAT Denis	BROCHEC Christian MORENAS Monique	LACHEZE Marie-Renée FAVEREAU Thierry
ABSENT EXCUSE	MONNEY Carine, LALOUE Elodie, MAZET Mylène, FITZPATRICK Marion, VALDATI Didier et WILKES Colin		
ABSENT			
PROCURATION	Mme FITZPATRICK Marion donne procuration à M. TAILLARDAT Denis M. VALDATI Didier donne procuration à M. ESPOSITO Fabrice		
SECRETAIRE DE SEANCE	LACHEZE Marie-Renée		

1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 22/11/2019)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

1) – Renouvellement convention avec l'EHPAD de Miramont de Guyenne :

La commune de Miramont-de-Guyenne nous propose de renouveler la convention quinquennale, arrivée à échéance le 31/12/2019, pour la participation à l'EHPAD « Fondation Soussial » qui nous lie afin de garantir une priorité dans les admissions des habitants de notre commune. La participation est maintenue à 1 € par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler pour 5 ans (2020/2024) la convention avec la Maison de Retraite de Miramont-de-Guyenne, EHPAD Fondation Soussial,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

2) – Autorisation passage entreprise Carrier :

L'entreprise Carrier souhaite modifier la circulation des camions de livraisons comme suit : l'entrée se ferait par la voie départementale n°111, avenue de Schlierbach, en décalant vers le bas l'accès déjà existant à l'ancien terrain de pétanque, et la sortie se ferait sur le boulevard de la Sablière telle que déjà existante.

M. le Maire a rencontré M. Leglu, responsable de l'Unité Départementale des Routes de Guyenne, représentant le Conseil Départemental, qui a donné son accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le déplacement de la sortie de l'entreprise Carrier sur la voie départementale n°111, comme indiqué sur le plan ci-annexé. L'entreprise Carrier prendra intégralement à sa charge les frais engendrés par cette opération.

3) – Changement de formule Plurélya :

Dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel communale, rendu obligatoire par la loi 2007-209 du 19/02/2007, la commune avait fait le choix d'adhérer à Plurélya (anciennement FNASS) en 2009. La cotisation annuelle s'élevait à 1% de la masse salariale imposable.

Aujourd'hui, l'organisme Plurélya met en place une nouvelle tarification à partir de janvier 2020 qui n'est plus basée sur la masse salariale, mais sur un montant fixe par agent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle tarification s'élevant à 299 € par agent titulaire et en activité, soit un total de 2 700 € par an, contre 1 % de la masse salariale imposable précédemment, ce qui représentait un montant annuel de 2 100 €.

4) – Modification du tableau des effectifs :

Mme BOUYSSY fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2020. A l'occasion de son remplacement, une nouvelle organisation des postes de restauration scolaire a pu être mise en œuvre comme suit : avant, un poste à 35h et un à 23h30, maintenant un poste à 28h45 de responsable de restauration, et un poste à 26h45 d'agent de restauration qu'il convient de créer.

De plus, de par leur ancienneté, la commune a la possibilité de faire passer Mme MONTAGNE et M. CECCHIN au grade supérieur, soit au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe. Compte tenu des nouvelles responsabilités qu'ils assument, l'un comme l'autre, je vous propose de valider leur promotion.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité :

- **de créer** un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps non complet à 28h45 par semaine, à compter du 01/07/2020,
- **de créer** un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet à 26h45 par semaine, à compter du 01/07/2020,
- **de supprimer** 1 poste d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à 23h30 par semaine, à compter du 01/07/2020,
- **de supprimer** 2 postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à 35h par semaine, à compter du 01/07/2020,
- **d'adopter** le tableau des emplois titulaires à compter du 01/07/2020 ci-dessous :

	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif	C	2	2	2
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	1
Adjoint Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Technique	C	3	3	2
FILIERES SOCIAL				
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	2
TOTAL		12	11	7

5) – Délibération autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget communal N :

La commune peut, jusqu'à l'adoption du budget 2020, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article et de voter les crédits suivants à hauteur de 5 600 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article 2188 / Opération 65 Equipement – Achat d'un souffleur, d'un taille haie et d'une débroussailleuse électrique – 5 600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et d'inscrire ces dépenses au BP 2020.

6) – Demande amendes de police sécurisation abords de l'école :

Toujours dans une démarche de sécurisation, il serait opportun de renforcer la sécurité des familles aux abords de l'école en implantant des panneaux « attention enfants » afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Je vous propose aussi de remplacer les panneaux aux abords du Lac.

De plus, confronté à un non-respect des règles de circulation entrées en vigueur à la suite des travaux d'aménagement du bourg, nous devons renforcer la signalisation des rues en sens interdit.

Pour ce faire, la commune étant éligible au titre des Infrastructures, à la répartition du produit des amendes de police Il convient de prendre une délibération afin de demander des subventions auprès du Conseil Départemental au titre « des Amendes de Police » pour 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- D'entreprendre cette opération d'investissement,
- Prévoir d'inscrire au budget 2020 les crédits nécessaires à cette opération pour un montant de 1 491.80 € HT,
- Solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du régime « des Amendes de Police » pour l'année 2020
- Approuver le plan de financement suivant :

* Conseil Départemental – Amendes de police 2020.....	746.00 € HT
* Autofinancement part communale HT.....	746.00 € HT
Soit autofinancement part communale TVA comprise	1 045.00 € TTC
- Donner à M. le Maire tout pouvoir pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des

dépenses.

7) – Questions diverses :

M. le Maire informe les élus que :

- a – Repas des aînés à la cantine supprimés à compter de janvier 2020 : Mme la Présidente de l'association en a été informée par courrier, ainsi que de vive voix à l'occasion de leur assemblée générale où il a été précisé qu'elle avait au sein de son association un couple qui ne pouvait pas être toléré à la cantine, ni pour tout autre activité en lien avec des enfants.
- b – Cartes de vœux à la disposition des élus au secrétariat,
- c – Mme Sauron reprendra son poste à l'Agence Postale Communale le 04/02/20 en temps partiel thérapeutique à 80%,
- d – Il a reçu les remerciements des familles de Verdugier Florent et Delpit Irma suite aux condoléances qui leur ont été adressées,
- e – Il a reçu les remerciements de la FNACA suite à la subvention 2019,
- f – Finalisation de l'échange de chemin rural aux lieudits Tuquet et Bois de Méric, et projet de vente du chemin rural qui traverse la cour de M. et Mme Guzy à l'Euro symbolique, et tous les frais à leur charge,
- g – La semaine dernière, Mmes Morénas et Lacheze se sont rendues à St Justin pour constater l'évolution de la restauration de la statue de la Vierge à l'Enfant, en compagnie de M. Airiau, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art. La restauratrice, Mme Masson, va faire le bilan du travail déjà accompli et présenter des propositions pour l'avenir de la statue. Mme Morénas fera parvenir aux élus des photos de leur visite,
- h – La réunion des commerçants s'est tenue lundi 20/01 : Le bilan des tables gourmandes 2019 est très positif, les animations ont été très satisfaisantes, de même que la mise en place des tables et chaises par des jeunes. Pour la saison 2020, une date de plus sera retenue début septembre et 2 nouveaux exposants rejoindront l'équipe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.